



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 26 mars 2024

PLAN VIGIPIRATE : NIVEAU URGENCE ATTENTAT DÉCLARÉ

A la suite de la revendication de l'attentat de Mouscou du 22 mars 2024 par l'organisation Etat islamique le Gouvernement a décidé de rehausser la posture du plan Vigipirate sur le territoire national au niveau le plus élevé « urgence attentat ».

Le plan Vigipirate est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe toutes les parties prenantes, l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés ainsi que les citoyens, à une attitude de vigilance, de prévention et de protection. Son objectif premier est d'assurer une mobilisation exceptionnelle de moyens et de diffuser les informations essentielles pour protéger les citoyens en cas de crise.

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, a décliné à l'échelle du territoire les mesures par instructions et circulaires adressées aux services de l'Etat, aux collectivités, aux opérateurs de transport et à ceux d'importance vitale, aux gestionnaires d'établissements recevant du public, etc.

Les mesures prises impliquent, en pratique, un renforcement des mesures permanentes de sécurité ainsi que la mise en place de mesures supplémentaires telles que : des patrouilles renforcées sur la voie publique de police et de gendarmerie ou des militaires du dispositif Sentinelle, mais également des contrôles renforcés aux abords des bâtiments publics ou recevant du public, y compris le contrôle de sacs à l'entrée de ces établissements.

Le rehaussement de la posture Vigipirate fait porter un effort plus particulier sur la sécurité :

- des bâtiments d'enseignement, des lieux de culte,
- des rassemblements festifs, culturels et religieux,
- des transports, des bâtiments publics et institutionnels,
- du numérique avec une vigilance accrue sur la menace visant les administrations et les entreprises privées.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex